

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2018

Présents : M. DELESTRE Frédéric, M. COLLAS Stéphane, Mme MOUCHET Stéphanie, Mme TISON Martine, M. MANCEAU Jean-François, M. ESSADIKI Driss, Mme RONCE Dominique, M. SAGETTE Jean-François et M. FREON Thierry formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme MAUGARD Corrine
M.KINDMANN Vincent, M. MANCEAU Fabrice

TARIFS 2019

Salle des fêtes : après discussion, les tarifs restent inchangés ; la salle est louée environ 24 week-end par an. Les travaux d'étanchéité du toit sont indispensables ; la consommation d'électricité est importante ; le mode de chauffage est à revoir.

Cimetière : les tarifs restent inchangés

Eau : une discussion s'engage sur la fixation du tarif ; la prise de la compétence « distribution eau » par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 est un enjeu très important. Le questionnement sur l'excédent à transférer.

Le prix du m3 de la production fixé par la communauté de communes entre Beauce et Perche est de 0.386 € m3.

Il est décidé de conserver le même tarif que cette année soit 1.60 € m3 ; le prix du changement de compteur est fixé à 300 €. Il faudrait envisager les travaux des fermetures de bouches à clé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal les décisions qui ont été prises en conseil communautaire hier soir à savoir les différents tarifs comme celui de la production eau cité plus haut, les vidanges et les demandes d'urbanismes. Il a été créé un fonds de dotation.

Une motion de censure pour ajourner le transfert de la compétence « distribution eau » a été votée ; chaque conseil municipal s'il le souhaite peut voter cette motion. Après discussion, le conseil municipal adopte cette motion.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame Tison et Monsieur le Maire font le point sur les articles pour le bulletin municipal ; le passage du tour de France sera en 1^{ère} page ; les différentes associations sont sollicitées. Une parution en janvier est souhaitable.

FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire rappelle la discussion du dernier conseil municipal à propos de l'abandon de la gestion de la fourrière animale départementale par le Conseil Départemental en application de la loi NOTRE ; Monsieur le Maire a eu connaissance d'une autre association par le maire d'une commune voisine ; le coût serait moindre que celui proposé dans le document de l'Association des Maires. Aussi, après discussion, le conseil municipal émet un accord de principe et charge Monsieur le maire des démarches.

VŒUX COMMUNAUX

Le conseil municipal fixe la cérémonie des vœux le vendredi 18 2019 à 20 h 00 à la salle des fêtes ; seront invités les pompiers, les associations, les enseignants, le personnel, les nouveaux habitants et les personnes qui ont aidé aux nettoyages du Tremblay pour le Tour de France et pour la mare ainsi que pour les fuites d'eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que suite au décès de Monsieur Alain Langlais celui-ci n'a pas été remplacé en tant que régisseur adjoint de la salle des fêtes : Mme Dominique Ronce sera nommée par arrêté après avis de la Trésorière. Monsieur Thierry Fréon sera nommé régisseur adjoint de la garderie périscolaire après avis de la Trésorière.
- Monsieur le Maire informe que suite au recensement de la population, la commune compte 669 habitants.

Fin de la séance à 22 h 35

Le Maire,
Frédéric DELESTRE

